

11/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil Municipal
du 19 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : Service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Rapport disponible sur simple demande adressée au service des finances
Source : budget 2020 (budget ville et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE.....	4
I. CONTEXTE GENERAL.....	4
II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2020	6
1) Le fonctionnement.....	6
2) La fiscalité.....	6
3) Endettement.....	7
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021	7
1) Fonctionnement.....	7
2) L'endettement	13
3) Opérations d'investissements envisagés en 2021	13
4) Subventions d'investissement attendues en 2021	16
a) au niveau de l'ETAT.....	16
b) au niveau de la Région GRAND EST.....	16
c) au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).....	16
d) autres subventions	16
IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2022 ET 2023....	16
V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	17
1) Evolution rétrospective de la dette de la ville	17
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2020.....	18
a) Structure de la dette au 31/12/2020	18
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2020.....	19
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2021.....	19
BUDGET EAU	21
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	21
1) Exploitation et autofinancement	21
2) Investissement.....	21
3) Endettement.....	22
II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2022 ET 2023.....	22
III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	23
1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau	23
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2020.....	23
a) Structure de la dette au 31/12/2020	23
b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2020.....	23
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau	23
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	24
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	24
1) Fonctionnement.....	24
2) Investissement.....	26

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2022 ET 2023	26
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	26
BUDGET ZA PEPINIERE	27
BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS	27
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	28

BUDGET VILLE

I. CONTEXTE GENERAL

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire 2021.

L'économie française a été durablement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. En effet, la croissance française a chuté de près de 8,3 % en 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Le taux de chômage devrait se situer au-dessus de 11 % d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin 2022. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement adopte dès mars 2020 le dispositif d'activité partielle. Son coût pour 2020 se porte à 27 milliards d'euros et à 10 milliards d'euros (montant estimatif) pour 2021.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps. L'inflation française a à peine atteint 0,5 % en moyenne en 2020 et devrait se situer autour de 0,6 % en 2021.

Concernant les conditions de crédit, elles se maintiennent à de très bonnes conditions.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence en faveur des ménages (préservation de l'emploi et des revenus via le chômage partiel), en faveur des entreprises (renforcement de leurs trésoreries par le biais des facilités de crédit) et enfin en faveur de certains secteurs d'activités très touchés par la pandémie (tourisme, automobile, aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Ce plan comprend trois axes (écologie, compétitivité et cohésion) et vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Au titre de 2021, outre les 10 milliards d'euros d'allègements fiscaux sur lesquels nous reviendrons plus tard dans la note, près de 36,2 milliards d'euros sont ouverts sur le budget de l'Etat dont 18 milliards d'euros au titre de l'écologie, 5,9 milliards d'euros au titre de la compétitivité et 12 milliards d'euros au titre de la cohésion sociale et territoriale.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de Finances 2021 associe les collectivités locales au plan de relance et met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en

représente 55 %. Concrètement, de nombreuses mesures intéressent directement ou indirectement les premiers investisseurs publics que sont les collectivités. Citons notamment :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics pour 3,7 milliards d'euros
- la densification et le renouvellement urbain pour 650 millions d'euros
- la modernisation des réseaux d'eau et des stations d'assainissement pour les 300 millions d'euros
- la limitation de la production des déchets pour 500 millions d'euros
- le plan vélo et transports en commun pour 900 millions d'euros
- la formation professionnelle pour 1,5 milliards d'euros
- la cotisation territoriale pour 1,3 milliards d'euros

Concernant la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, elle reste figée à 18,3 milliards d'euros en 2021.

Toutefois, un ajustement des différentes composantes de la DGF du bloc communal est à envisager et provient :

- de l'évolution de la population répercutée dans la dotation forfaitaire des communes
- des mesures en faveur des communes nouvelles
- de l'accentuation de l'effort de péréquation : + 180 millions d'euros en 2021 ; 90 millions pour la dotation de solidarité urbaine et 90 millions pour la dotation de solidarité rurale.

Concernant les concours d'investissement, l'article 242 de la loi de Finances 2021 met en place une dérogation à la participation minimale du maître d'ouvrage. En effet, cette mesure, issue d'un amendement gouvernemental, permet aux préfets de déroger, jusqu'au 31 décembre 2021 à la règle de participation minimale de 20 % du maître d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique bénéficiant de subventions dans le cadre de la mission « plan de relance ». Il est conditionné à deux critères : une baisse d'épargne brute de plus de 10 % et une baisse de la capacité de désendettement.

L'article 251 de la loi de Finances confirme les modalités d'automatisation du versement du FCTVA et son application à compter de 2021. En effet, la mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense (EPCI et métropoles), en 2022 et 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 et N+2.

Concrètement, la ville de Wissembourg sera donc concernée par ce dispositif dès 2022.

Les dotations d'investissement 2021 allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'euros et restent stables. On retrouve notamment une enveloppe d'un milliard d'euros pour la DETR et de 570 millions pour la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

L'article 74 de la loi des Finances reconduit également en 2021 le principe de garantie des recettes du bloc communal à la différence près qu'elle écarte désormais les produits domaniaux pour porter sur les seuls revenus fiscaux. Le fonctionnement est inchangé : dès lors que les ressources fiscales n'atteindront pas leur moyenne 2017 – 2018 – 2019, l'Etat compensera la différence.

Au niveau fiscal, il apparaît, en effet que, dans beaucoup de territoires, l'impôt le plus problématique, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), ne décrochera pas trop en 2021 (paiements 2020 des entreprises) mais plutôt en 2022 (paiements 2021). Autrement dit, les entreprises auraient peu exploité les possibilités de réductions d'acomptes offertes en 2020 ; ce sont donc les soldes de CVAE de 2020, réglés par les contribuables en

2021 et récupérés par les collectivités en 2022, qui enregistreront la crise. Une chose est sûre : un repli de 10 % à 15 % des valeurs ajoutées en 2020 se traduira mécaniquement par une baisse équivalente de la CVAE millésimée 2020 (perçue par les collectivités à cheval sur 2021 et 2022).

L'article 20 de la loi de Finances 2021, transposant une faveur accordée sous forme de crédit d'impôt aux bailleurs privés, octroie aux collectivités une compensation égale à 50 % des abondons de loyer de novembre 2020 (deuxième confinement) s'ils concernent des entreprises victimes de la crise sanitaire. La décision doit être prise au plus tard le 31 décembre 2021.

L'article 79 de la loi de Finances crée une compensation des contributeurs au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) en cas de forte baisse de CFE. Cette dotation compensera les communes ou EPCI dont la contribution au FNGIR représente plus de 2 % des recettes de fonctionnement et qui ont subi, depuis 2012, une perte massive de CFE (- 70 %). Attribuée sans limitation de durée, elle sera égale à un tiers du prélèvement FNGIR.

Enfin, pour la première fois depuis sa création, et en dépit de plusieurs tentatives d'amendements, aucune modification n'est apportée au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) en 2021 qu'il s'agisse des règles de calcul ou du montant qui est figé à 1 milliard d'euro.

Les évolutions importantes en 2021 de ce contexte général suite à la crise sanitaire ont été prises en compte pour l'élaboration et la construction de ce rapport d'orientations budgétaires.

II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2020

1) Le fonctionnement

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 8,22 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 10,13 M€ (hors excédent reporté et cessions immobilières).

Autofinancement brut réel dégagé du fonctionnement (hors excédent reporté et cessions immobilières) en 2020 : 1,91 M€

2) La fiscalité

→ Taux sur les impôts locaux 2020

Concernant les ménages

– Taxe d'habitation	23,73 %
– Taxe foncière (bâti)	15,24 %
– Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

Concernant les entreprises

– Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,31 %
---	---------

→ Bases d'imposition notifiées en 2020

Concernant les ménages

-	Taxe d'habitation	9 088 000 €
-	Taxe foncière (bâti)	12 664 000 €
-	Taxe foncière (non bâti)	156 500 €

Concernant les entreprises

-	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7 420 000 €
---	---	-------------

D'où un produit global 2020 de contributions directes de 6,61 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2020 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation)) :

-	produit	7,27 M€
---	---------	---------

3) Endettement

- Encours de la dette totale au 31/12/2020 : 9 872 503,24 € soit 1 273,87 € / hab.
(dont 340 000 € de prêt à court terme)
- Moyenne régionale de la strate en 2019 : 1 200 € / hab.
- **Encours de la dette à long terme au 31/12/2020 : 9 532 503,24 €**

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Les modifications significatives à relever sont les suivantes :

1) Fonctionnement

Compte tenu des réalisations 2020 et des contraintes imposées aux collectivités en 2021 suite à la crise sanitaire actuelle, voici à ce jour les ajustements budgétaires à réaliser sur le budget ville :

DEPENSES

- **Dépenses courantes : 2 435 000 € (+ 55 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

Voici notamment les principales modifications entre 2020 et 2021 :

Energie - Electricité	- 15 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2020
Carburants	- 5 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2020
Produits d'entretien	+ 3 000 €	impact lié à la crise sanitaire

Fournitures de voirie	+ 4 000 €	achat complémentaire de sel de déneigement
Fournitures administratives	- 2 000 €	économie réalisée – ajustement par rapport aux réalisations 2020
Autres matières et fournitures	- 15 000 €	notamment diminution prévisionnelle du coût d'achat des masques (- 50 000 €); achat de matériel de vaccination (+ 30 000 €); produits piscine (+ 6 000 €) car ouverture prévue en 2021 sur 3 mois
Entretien des terrains	- 10 000 €	moins d'entretien externalisé prévu au niveau des stades de Wissembourg et d'Altenstadt en 2021
Entretien des bâtiments	- 15 000 €	moins d'entretien externalisé prévu au niveau des bâtiments 2021
Entretien matériel roulant	- 14 000 €	moins de réparations externalisées prévues en 2021 ; internalisation de certaines réparations et certains entretiens
Entretien autres biens mobiliers	+ 6 000 €	notamment lié à un contrôle des poteaux d'incendie (obligatoire tous les 3 ans) + 11 000 € et à moins de réparations prévues sur la débroussailleuse (- 3 000 €)
Assurances	+ 12 000 €	impact financier suite aux consultations lancées et attributions de marchés fin 2020
Etudes et recherches	- 9 000 €	pas d'étude prévue en 2021
Autres frais divers	+ 13 000 €	impact des frais d'hébergement et droits à payer pour certaines festivités (Pentecôte, salon du livre outre-festival) + 5 000 € et des animations liées aux parcours du spectateur + 6 000 €
Honoraires	+ 7 000 €	notamment honoraires liés au développement de la participation citoyenne + 17 000 € ; baisse des honoraires de frais de portage du bâtiment de l'ancienne sous-préfecture (- 6 000 €) ; baisse des honoraires à verser à l'ONF (- 9 000 €) et augmentation des honoraires concernant des expertises d'arbres (+ 5 000 €)
Fêtes et cérémonies	+ 87 000 €	augmentation des dépenses liées aux festivités de (Pentecôte, NOËL, outre-festival, salon du livre,...)
Publications	- 14 000 €	économie sur les frais de communication liés à la gazette de Wissembourg et au Sandhaase d'Altenstadt
Transport de biens	+ 14 000 €	lié principalement aux frais de débardage de la forêt en 2021
Transports collectifs	+ 5 000 €	lié essentiellement aux dépenses de la navette scolaire (pas de fermeture d'écoles prévue en 2021)
Frais de réceptions	+ 6 000 €	principalement frais liés au salon du livre et aux pique-niques musicaux
Frais de gardiennage	- 16 000 €	lié aux frais de garderie de la forêt (impact recettes N-1)
Locations mobilières	+ 18 000 €	lié principalement aux festivités de l'outre-festival et

- **Dépenses de personnel : 4 635 000 € (- 25 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

Voici notamment quelques éléments qui expliquent cette variation :

- Impact de la diminution du budget prévisionnel du personnel de l'école des Arts - 19 000 €
- impact de la suppression des postes de chef de cabinet + poste la NEF - 69 000 €
- recrutement d'un chef de projet* pour le label « petite ville de demain » + 34 000 €
- remplacement d'un poste au niveau du service social + 19 000 €
- impact de la diminution du budget prévisionnel des tickets restaurants - 6 000 €
- impact de la diminution du budget prévisionnel du personnel du chantier d'insertion - 3 000 €
- impact de l'augmentation du budget prévisionnel des cotisations (CNRACL + URSSAF + IRCANTEC) + 20 000 €

* poste subventionné à 80 %

- **Atténuation de produits : 210 000 € (identique par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : + 3 000 € (montant estimatif non notifié à ce jour)
- Autres dégrèvements de contributions directes : - 3 000 €

- **Participations et subventions : 1 380 000 € (- 180 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

Voici notamment les principales variations :

Autres contributions	- 8 000 €	notamment augmentation de la participation à verser au SIVU forestier (+ 17 000 €) ; baisse de la participation à verser au Parc Régional des Vosges du Nord (- 24 000 €)
Subventions de fonctionnement – Etablissement à caractère administratif	- 140 000 €	diminution de la subvention versée au budget annexe de la Nef suite à la crise sanitaire (moins de spectacles prévus en 2021 dans la salle de la NEF et moins de personnel affecté à ce budget annexe)
Subvention fonctionnement aux associations	- 24 000 €	moins de subvention prévu en 2021 pour le festival international de musique (- 14 000 €) et moins de subventions diverses prévues (-

		10 000 €)
Cotisations de retraite	- 5 000 €	moins de cotisations de retraite à verser en 2021 pour les élus

- **Dépenses financières : 218 000 € (- 32 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

Voici les principales modifications :

- Intérêts de la dette : - 25 000 €
 - Intérêts des intérêts courus non échus : - 5 000 €
 - Autres dépenses financières : - 2 000 €
- **Dépenses exceptionnelles : 24 000 € (- 1 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2020)**

Voici les principales modifications :

- Subvention prix pour le fleurissement : - 1 000 €
- Titres annulés sur les exercices antérieurs : - 1 000 €
- Indemnité à verser suite jugement (affaire BACH) : + 1 000 €

Par principe de prudence, la ville de Wissembourg a également prévu en 2021 une dotation de provision pour risques et charges exceptionnelles de 48 000 €. Cette provision est destinée à couvrir le risque inhérent à une garantie d'emprunt que la ville a souscrite en 2011 concernant l'association office de tourisme de Wissembourg. A ce jour, cet emprunt (dont le capital restant dû est de 43 500 €) n'a pas été remboursé par l'association.

En tenant compte d'une prévision de dépenses imprévues de 40 000 € et de la provision de 48 000 € sur l'exercice 2021, le montant total des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement devrait s'élever pour 2021 à 8 990 000 €.

Ces dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont en baisse de 135 000 € (- 1,48 % par rapport à celles budgétisées en 2020).

RECETTES

- **Produits des services et du domaine : 990 000 € (+30 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2020)**

Voici les principales variations :

Vente de bois	+ 27 000 €	recettes liées au programme forestier 2021
Concessions cimetières	+ 3 000 €	ajustement par rapport aux recettes attendues en 2021
Redevances occupation du domaine public communal	+ 7 000 €	facturation de l'occupation du domaine public communal (échafaudage, grue, nacelle,...) en

		2021
Redevances de services à caractère de loisirs	+ 8 000 €	prévision de recettes de la piscine sur 3 mois d'ouverture en 2021
Mise à disposition de personnel au niveau des budgets annexes + CCAS WBG	- 80 000 €	baisse de la refacturation de personnel au budget annexe de la NEF (- 65 000 €) due à la crise sanitaire ; ajustement des montants sur les autres budgets annexes (- 15 000 €) selon les réalisations 2020
Mise à disposition de personnel à la communauté de communes	+ 20 000 €	mise à disposition de l'architecte de la ville à la communauté des communes du pays de Wissembourg à hauteur de 11/35 de son temps de travail
Produits des activités annexes	+ 48 000 €	Prévision de vente de 20 000 € au niveau de l'outre-festival 2021 ; recettes prévisionnelles de 28 000 € au niveau du sponsoring de la patinoire de NOËL

➤ **Fiscalité et dotations de l'Etat**

- Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifiés les éléments pour l'exercice 2021.

Toutefois, voici une estimation à ce jour de ces dotations :

DGF \ Années	2020	Estimation 2021	Variation 2020-2021
Dotation forfaitaire	947 655 €	907 381 €	- 40 274 €
Dotation de solidarité rurale	342 708 €	371 708 €	+ 29 000 €
TOTAL	1 290 363 €	1 279 089 €	- 11 274 €

On peut clairement constater une baisse prévisionnelle estimative de la DGF de 11 274 € entre 2020 et 2021.

Il faut également rappeler que c'est la 8^{ème} année consécutive que la DGF de la ville de Wissembourg baisse (pour rappel, montant de la DGF en 2013 : 1 975 941 €).

- **concernant la fiscalité, les services fiscaux ne nous ont pas notifiés à ce jour les bases fiscales pour l'exercice 2021. Néanmoins, il n'est pas envisagé à ce jour d'augmenter les taux de fiscalité pour 2021.**

Toutefois, pour rappel c'est à partir de 2021, que les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes dès 2021 avec la mise en place d'un coefficient correcteur.

Il faut également souligner que l'une des mesures du plan de relance du gouvernement consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards d'euros dès 2021 grâce à 3 leviers :

- **La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Le gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des Régions (en contrepartie des Régions récupèrent une fraction de TVA) soit 7,5 milliards d'euros.

Pour ce faire, le taux théorique de CVAE fixé un niveau national sera divisé par deux et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1^{er} janvier 2021.

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise. La suppression de la part régionale de CVAE entrainera mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les Départements dès 2021 (avant la réforme, la répartition était la suivante : 50 % Région, 26,5 % bloc communal et 23,5 % Département ; après la réforme, on obtiendra : 53 % bloc communal et 47 % Département).

- **La baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)**

- Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, la loi de Finances abaisse ce plafonnement à 2 % (auparavant 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise)

- **La révision des valeurs locatives des établissements industriels.**

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle.

Cette révision va aboutir à une division par deux des valeurs locatives des établissements industriels et de fait des cotisations d'impôts fonciers (CFE et TFPB) payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt concernera 32 000 entreprises.

Cet allègement d'impôt est de 1,54 milliards d'euros pour la CFE et 1,75 milliards d'euros pour la TFPB.

L'Etat compensera intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales.

Rappelons aussi que la commune a octroyé au titre de 2020 un dégrèvement exceptionnel de CFE (réduction à hauteur des 2/3 des cotisations) en faveur de certaines entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire.

estimatif du coût de ce dégrèvement par les services fiscaux : 28 336 €
pour la commune de Wissembourg dont 50 % est pris en charge par l'Etat.

Au niveau des autres impôts et taxes, on peut noter une baisse prévisionnelle entre 2020 et 2021 de la CVAE de près de 41 000 €, une hausse prévisionnelle des droits de place de près de 8 000 € (liée principalement aux festivités de la Pentecôte) et à une hausse prévisionnelle des recettes liées aux taxes additionnelles de droits de mutation de près de 38 000 € (ajustement par rapport aux réalisations 2020).

- **Autres produits de gestion courante : 140 000 € (+ 10 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2020)**

Voici la principale variation :

Autres produits de gestion courante	+ 10 000 €	lié à la hausse prévisionnelle du forfait de refacturation des charges du gymnase du lycée au SIVOM de la Région de Wissembourg (prévision de 10 000 à 20 000 €)
-------------------------------------	------------	--

- **Produits exceptionnels : 31 000 € (+ 1 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2020)**

AUTOFINANCEMENT

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des éléments financiers en notre possession à ce jour, l'autofinancement brut prévisionnel global dégagé sur l'exercice 2021 devrait se situer entre 1 750 000 € et 1 850 000 €.

2) L'endettement

Annuités prévisionnelles 2021 pour les emprunts à long terme :

- Capital	1 091 316,42 €
- Intérêts	<u>202 158,85 €</u>
TOTAL	1 293 475,27 € soit 167,29 € / hab.*

moyenne régionale de la strate en 2019 : 129 € / hab.

Il restera également 340 000 € d'emprunt à court terme à rembourser en 2021. Ce prêt-relais sera remboursé par le FCTVA encaissé en 2021 concernant les dépenses d'investissement 2020.

L'encours de la dette à long terme au 31/12/2021 devrait être compris dans la fourchette suivante :

9 090 000 € < Encours de la dette prévisionnelle à long terme au 31/12/2021 < 9 190 000 €

En effet, une fourchette d'emprunts à long terme située entre 650 000 € et 750 000 € est à envisager sur l'exercice 2021 destinée à financer les investissements à long terme prévus ci-dessous.

3) Opérations d'investissements envisagés en 2021

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif en TTC, hors écritures d'ordres)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux salle multiactivités (solde maitr.oeuvre + gestion chauffage)	29 000.00 €
Dépenses église St Pierre et Paul (solde trav vitraux + diagnostics)	6 000.00 €
Dépenses église St Jean (diagnostics)	2 000.00 €
Dépenses église Altenstadt (travaux toiture + diagnostics)	11 000.00 €
Etudes réhabilitation presbytère catholique Altenstadt	10 000.00 €
Travaux Mairie de Wissembourg (réaménag.salle Jean Monnet)	170 000.00 €
Travaux école St Jean (fenêtres + cuve à fioul + conf.électr.)	65 000.00 €
Travaux école St Jean (ascenseur + cage + appart.3ème étage)	140 000.00 €
Travaux école Leszczynska (fenêtres)	25 000.00 €
Travaux école mater. Altenstadt (salle périscol. + toiture chaufferie)	37 000.00 €
Travaux école prim. Altenstadt (clôture)	5 000.00 €
Travaux école Wentzel (préau + raccord.ES)	27 000.00 €
Travaux école Europe (stores)	2 000.00 €
Travaux école des Arts (portes)	4 000.00 €
Travaux piscine (voile pataugeoire + études + marches inox)	40 000.00 €
Travaux Bois de France (porte d'accès)	5 000.00 €
Travaux Centre technique (porte sectionnelle + fenêtres)	36 000.00 €
Travaux Centre technique (création box de stockage)	30 000.00 €
Travaux médiathèque (accueil)	70 000.00 €
Travaux réaménagement Micro Folie	69 000.00 €
Travaux Foyer communal Altenstadt (portes)	4 000.00 €
Travaux Maison de la Solidarité (toiture + volets)	58 000.00 €
Travaux Grange aux Dîmes (portes d'entrée)	16 000.00 €
Travaux Abel Douay - Dojo (vestiaires)	50 000.00 €
Travaux Bâtiment Quai Anselmann (appart.2ème étage)	30 000.00 €
Travaux Maison Education (volets + isolation combles)	17 000.00 €
Diagnostics + programmation anc.sous-préfecture	10 000.00 €
Travaux bâtiment anc.sous-préfecture (conf.électr. + peinture)	16 000.00 €
Travaux divers bâtiments	20 000.00 €
TOTAL	1 004 000.00 €

VOIRIE

Dépenses Route des Vosges (maitrise d'oeuvre)	10 000.00 €
Travaux Rue Principale Altenstadt 3°TR (maitrise d'oeuvre)	25 000.00 €
Travaux chemins communaux	20 000.00 €
Travaux cheminements piétons (abords rempart)	40 000.00 €
Travaux de déminéralisation des cours école Wentzel + St Jean	80 000.00 €
Travaux extension voirie	96 000.00 €
TOTAL	271 000.00 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public (divers)	80 000.00 €
Travaux Remparts Sud	170 000.00 €
Travaux Remparts (côté PMU)	20 000.00 €
Travaux de sécurisation Remparts	50 000.00 €

Travaux Pont Grabenloch	50 000.00 €
Dépenses pont (études)	10 000.00 €
Travaux lotissement Im Bocker (réseaux secs 1°TR + pluvial)	26 000.00 €
Travaux réaménagement stade de Weiler (pétanque ...)	20 000.00 €
Travaux hippodrome (mise en conformité)	5 000.00 €
Travaux Skatepark (études)	20 000.00 €
Travaux cimetièrre Altstadt (clôture)	7 000.00 €
Travaux réhabilitation ouvrage vannes Lauter	35 000.00 €
TOTAL	493 000.00 €

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (divers)	10 000.00 €
Subvention d'équipement (SDIS)	28 000.00 €
Subvention d'équipement LA NEF	25 000.00 €
Contribution ville projet départemental de géothermie	3 000.00 €
Frais d'études (signalisation)	9 000.00 €
Achat de terrains	15 000.00 €
Achat matériel de bureau et informatique (ordinateurs + vidéo HD + ...)	42 000.00 €
Achat matériel projet numérique Altstadt	18 000.00 €
Achat mobilier (Mairie + écoles + divers)	25 000.00 €
Achat logiciels (Gestion courrier + Compta + migration en cloud)	60 000.00 €
Création d'une plateforme e commerce	29 000.00 €
Achat collections Wentzel	250 000.00 €
Achat collections + ouvrages + CD/DVD (médiathèque)	16 000.00 €
Plantations (forêt + espaces verts)	20 000.00 €
Achat mobilier urbain (supports à vélo + bancs + divers)	30 000.00 €
Achat paravents + réfrigérateur (centre de vaccination)	3 000.00 €
Achat panneaux de signalisation	20 000.00 €
Achat poteaux d'incendie	15 000.00 €
Achat d'une balayeuse	184 000.00 €
Achat remorques	2 000.00 €
Achat Centre technique (cloisons)	4 000.00 €
Achat Grange aux Dîmes (clés)	3 000.00 €
Achat instruments de musique	2 000.00 €
Achat matériel chantier d'insertion	15 000.00 €
Achat autres matériels ST (outillages)	20 000.00 €
Achat décors fleurissement	13 000.00 €
Achat robot piscine	8 000.00 €
Achat matériel électoral (urnes + isolements)	8 000.00 €
Achat matériel piscine	3 000.00 €
Achat tondeuses	2 000.00 €
Achat visières barrières de protection	3 000.00 €
Achat décoration + sonorisations NOËL	55 000.00 €
Achat matériel divers	25 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 LAUTER	15 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 FORESTIER	50 000.00 €
Dépenses imprévues	31 000.00 €
TOTAL	1 061 000.00 €

Financement des investissements 2021 : autofinancement + subventions + taxe d'aménagement + emprunts à long terme entre 650 000 € et 750 000 €.

4) Subventions d'investissement attendues en 2021

Voici les principales subventions attendues :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention Remparts Sud (DETR) :	44 000 €
Subvention travaux école St Jean – accessibilité (DETR) :	35 000 €
Subvention travaux Mairie salle Jean Monnet (DETR) :	42 000 €
Subvention accueil Médiathèque (DETR) :	23 000 €
Subvention projet Micro Folies (DETR) :	53 000 €
Solde subvention DRAC – vitraux abbatiale St Pierre et Paul :	35 000 €
Solde subvention DRAC – archives :	16 000 €
Subvention travaux DOJO (DETR) :	8 000 €
Subvention travaux éclairage public (DETR) :	14 000 €

b) au niveau de la Région GRAND EST

Subvention collections Wentzel :	45 000 €
Solde subvention vitraux abbatiale St Pierre et Paul :	12 000 €

c) au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Subvention collections Wentzel :	45 000 €
Subvention réhabilitation des Remparts :	32 000 €
Subvention école St Jean – ascenseur :	20 000 €
Subvention travaux DOJO (vestiaires)	7 000 €
Subvention travaux Maison de la Solidarité (toiture)	7 000 €
Subvention travaux écoles (fenêtres)	11 000 €

d) autres subventions

Subvention ADEME – travaux de déminéralisation des cours des écoles Wentzel + St Jean :	53 000 €
Subvention plateforme e-commerce :	20 000 €
Subvention PAMINA + COCOM PAYS WBG (Micro Folies)	10 000 €
Subvention Tennis Club de Wissembourg (installations sportives)	4 000 €
Subvention éclairage public (Electricité de Strasbourg)	6 000 €

Des demandes de subventions pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'ETAT, à la REGION GRAND EST et au CEA.

IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2022 ET 2023

Les principaux investissements prévisionnels envisagés à ce jour sont les suivants (liste non exhaustive et indicative) :

Dépenses d'investissement		Années	
		2022	2023
Bâtiments	Maison de l'Education - isolation	0 €	50 000 €
	Presbytère catholique Altenstadt - réhabilitation	100 000 €	0 €
	Eglise St André Weiler	15 000 €	0 €
	Travaux écoles	70 000 €	70 000 €
	Travaux piscine	100 000 €	70 000 €
	Travaux ancien bâtiment + Bois de France (dépollution + déconstruction + chauffage)	0 €	300 000 €
Voirie	Travaux Rue du Lycée - création quai de bus supplémentaire	0 €	120 000 €
	Travaux voirie traversée d'Altenstadt	0 €	800 000 €
	Travaux voirie Route des Vosges - part ville	600 000 €	0 €
	Travaux extension voirie	80 000 €	80 000 €
Autres	Travaux éclairage public	60 000 €	60 000 €
	Travaux Remparts	50 000 €	100 000 €
	Travaux Skatepark	200 000 €	0 €
	Etudes secteur Gare	30 000 €	0 €
Véhicules	Achat véhicules ST	30 000 €	120 000 €

Dans le cadre de cette prospective, bien entendu, les montants figurant dans le précédent tableau ne sont que des montants estimatifs et provisoires. Suite au lancement des différentes consultations au niveau des entreprises, ces montants seront amenés à être réajustés.

Compte tenu la crise sanitaire actuelle, le calendrier et la cadence de réalisation des travaux pourront également évoluer en fonction des besoins et des contraintes techniques et financières.

Certaines opérations comme par exemple les travaux de dépollution de l'ancien bâtiment Bois de France bénéficieront d'une subvention de la REGION GRAND EST à hauteur de 50%.

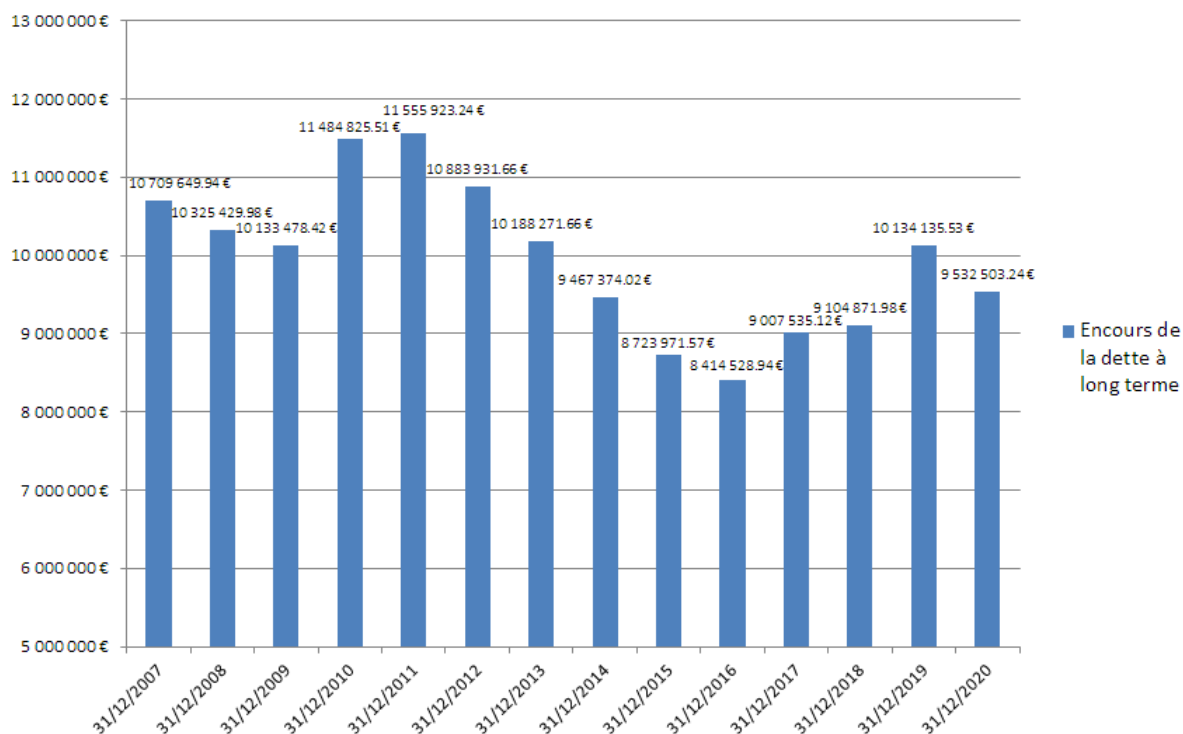
Des demandes de subventions ont été et seront envoyées aux différents financeurs.

Outre les dépenses d'investissement figurant dans le précédent tableau, la ville a tous les ans des dépenses d'investissement récurrentes (subvention d'équipement, achat de terrains, matériel de bureau et informatique, mobilier, logiciels, plantations, panneaux de signalisation, matériel divers) qui se montent en moyenne à près de 280 000 € par an.

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette à long terme de la ville de Wissembourg du 31/12/2007 au 31/12/2020 :



Voici un tableau récapitulatif retraçant l'encours des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2020 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €

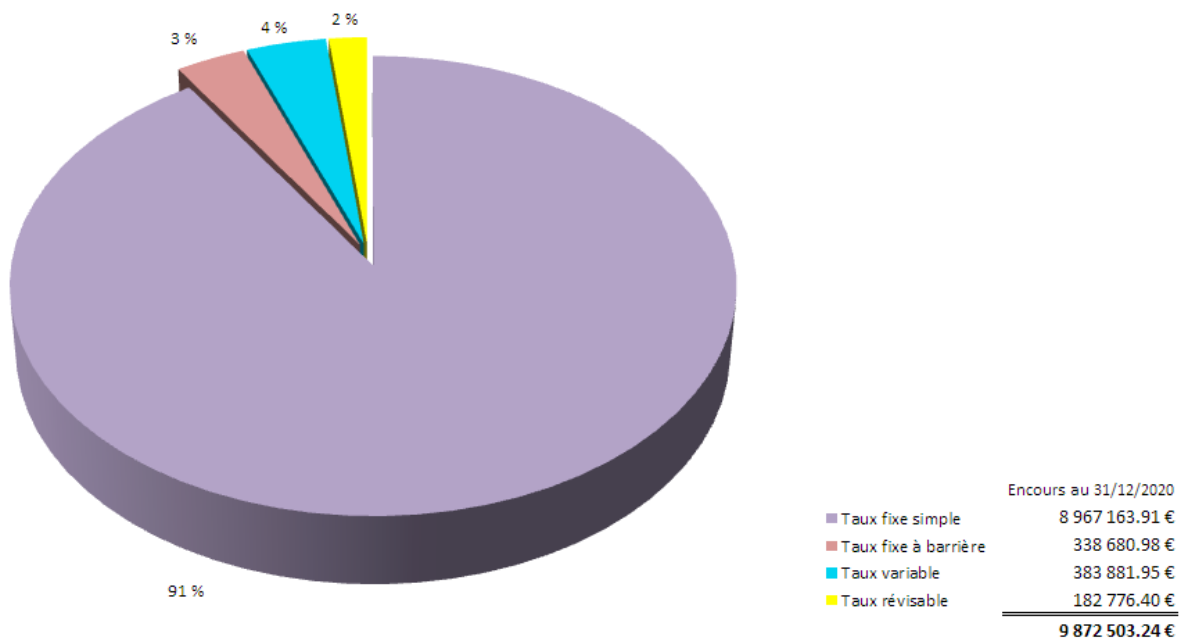
Ces emprunts à court terme ont principalement permis le préfinancement du FCTVA dans l'attente du versement de ce fonds en N+1 par l'Etat.

2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2020

a) Structure de la dette au 31/12/2020

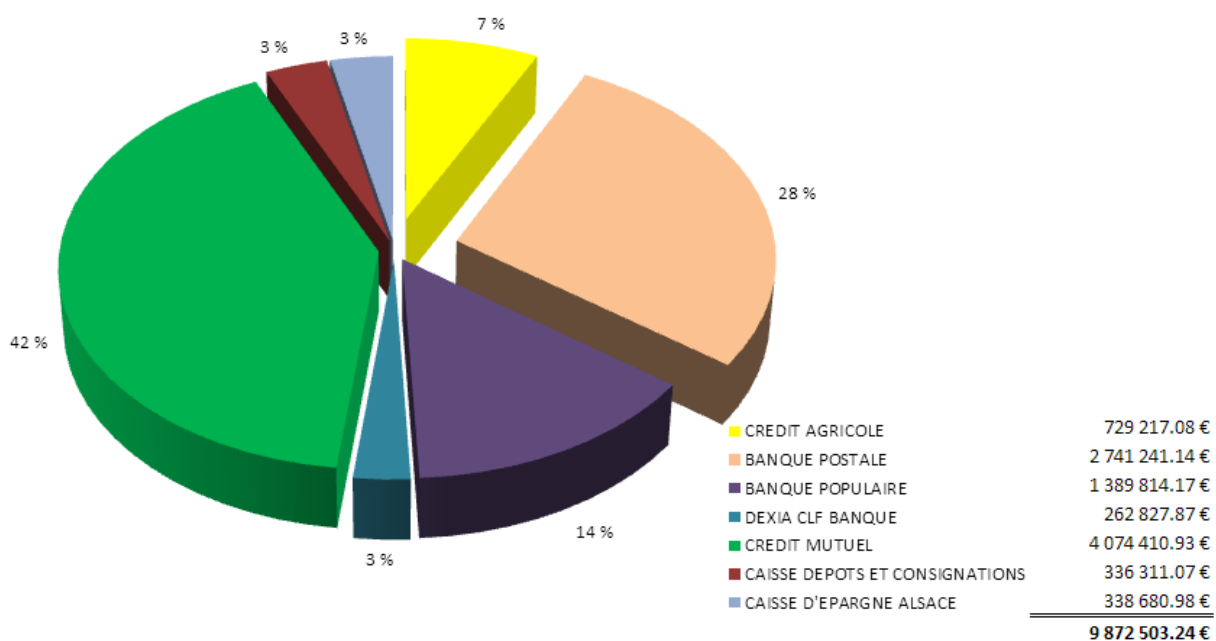
L'encours global de la dette au 31/12/2020 se monte à 9 872 503,24 € (9 532 503,24 € de prêts à long terme et 340 000 € de prêt à court terme)

Voici la structure de l'encours de la dette au 31/12/2020 par types de taux :



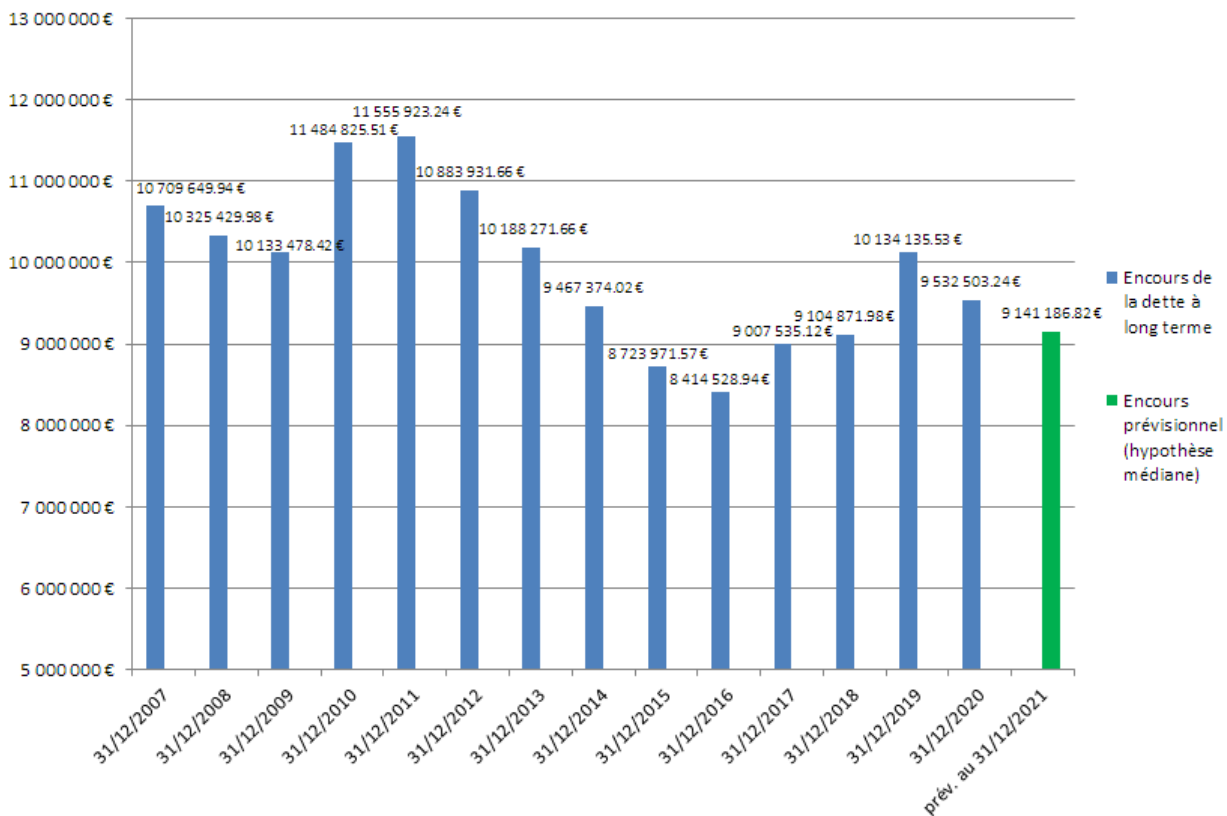
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2020

Voici l'encours de la dette au 31/12/2020 réparti par prêteurs :



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2021

Graphique récapitulatif de la dette à long terme :



Voici un tableau récapitulatif retraçant le montant des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2021 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	395 000 €

On peut constater, qu'en partant sur une hypothèse médiane d'emprunts à long terme contractés en 2021 à hauteur de 700 000 €, compte tenu du remboursement en capital de 1 091 316,42 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2021, la dette à long terme baisserait de 391 316,42 € entre 2020 et 2021 pour atteindre un niveau de 9 141 186,82 € au 31/12/2021.

En partant sur une hypothèse basse d'emprunts à long terme contractées en 2021 à hauteur de 650 000 €, la dette à long terme baisserait de 441 316,42 € entre 2020 et 2021 pour attendre un niveau de 9 091 186,82 € au 31/12/2021.

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement envisagé en 2021, il y aura lieu de prévoir également un prêt-relais de 395 000 € (prêt à court terme) qui sera remboursé en 2022 par le versement du FCTVA de l'Etat.

BUDGET EAU

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1) Exploitation et autofinancement

TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 2021 PREVISIONNELLES :	938 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 2021 PREVISIONNELLES :	686 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL BRUT SUR L'EXERCICE 2021 : 252 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL NET SUR L'EXERCICE 2021 : 210 000 €

Les dépenses réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2021 s'élèvent à 686 000 € et sont en baisse de 14 000 € (- 2 %) par rapport à celles prévues en 2020. Cette baisse est exclusivement due à une baisse prévisionnelle des versements des redevances pollution et modernisation des réseaux à l'Agence Rhin-Meuse de 10 000 € (moins de redevances encaissées en 2020), à une baisse prévisionnelle du montant des créances admises en non-valeur de 2 000 € et à une baisse du montant des dépenses financières (intérêts de la dette) de 2 000 €.

Les recettes réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2021 s'élèvent à 938 000 € et sont en baisse de 43 000 € (- 4,38 %) par rapport à celles prévues de 2020. Cette baisse s'explique principalement par la baisse prévisionnelle des recettes d'eau de 9 000 € (baisse des volumes d'eau vendus ; alignement sur les recettes encaissées en 2020), des redevances pollution et modernisation des réseaux de 13 000 € (certaines entreprises ont passé des contrats directs avec l'Agence Rhin-Meuse), des travaux de branchement à hauteur de 8 000 € des recettes exceptionnelles pour 13 000 € (plus de versement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en 2021).

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2021 est en baisse de 29 000 € (- 10,32 %) par rapport à celui prévu en 2020.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2021 est en baisse de 15 000 € (- 6,67 %) par rapport à celui prévu en 2020.

Cet autofinancement brut 2021 de 252 000 € reste amplement suffisant pour financer l'ensemble des dépenses d'investissement prévues en 2021 sans devoir recourir à des financements extérieurs.

Pour info : excédent d'exploitation 2020 reporté : 90 000 €

2) Investissement

Les principaux investissements envisagés en 2021 sont les suivants (en HT) :

Renforcement réseau Rue des bûcherons	36 000 €
Trav. regard Bvd Europe / Châtaigniers	7 000 €
Dépenses programme transfrontalier	60 000 €

Trav. extension réseau + conformité	175 000 €
Dépenses mise à niveau de la télégestion	22 000 €
Dépenses sécurisation alimentation eau potable de Weiler	11 000 €
Trav. renforcement réseau Rue du Rempart	55 000 €
Trav. réaménagement regard vignoble	13 000 €
Achat compteurs d'eau	20 000 €
Installation armoire de commande – forage 1	25 000 €
Achat ordinateur	1 000 €
TOTAL	425 000 €

Financement des investissements : autofinancement

3) Endettement

- endettement au 31/12/2020 : 170 092,27 €

soit 21,95 € / hab.

- prévision de remboursement en 2021 :

• capital	41 046,87 €
• intérêts	<u>5 897,73 €</u>
	46 944,60 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2021.

Endettement prévisionnel au 31/12/2021 : 129 045,40 €

soit 16,69 € / hab.

ce qui représente une baisse de 5,26 € / hab. par rapport au 31/12/2020

Ce faible endettement laissera une marge de manœuvre financière pour pouvoir emprunter et financer de futurs investissements.

II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2022 ET 2023

Les principaux investissements envisagés à ce jour en 2022 et 2023 sont les suivants :

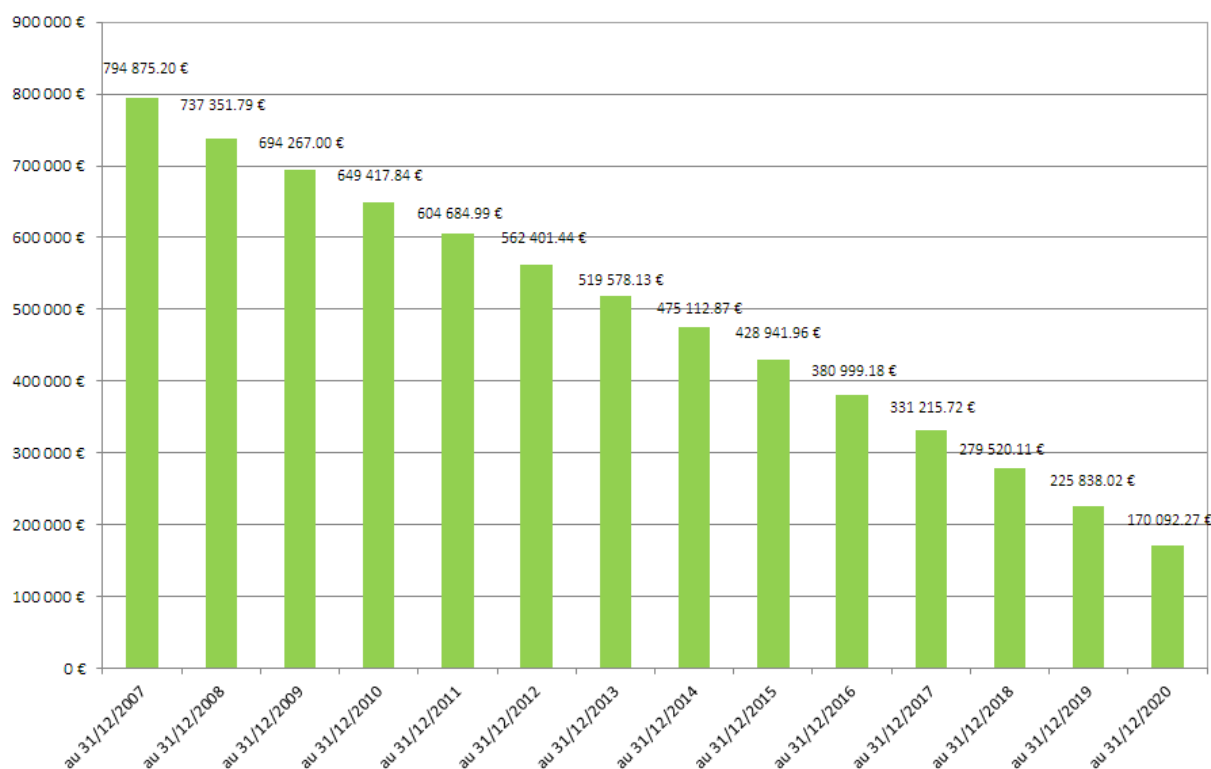
Dépenses d'investissement	Années	
	2022	2023
Travaux transfrontaliers - mise en réseau vers l'Allemagne	960 000 €	0 €
Travaux sécurisation alimentation eau potable Weiler	200 000 €	0 €
Travaux AEP extension réseau + conformité	80 000 €	80 000 €
Travaux AEP Rue des Vignes / Jardins / Poudrière	0 €	200 000 €
Travaux AEP Rue du Pigeonnier	0 €	60 000 €
Achat compteurs eau (télérelevé)	20 000 €	20 000 €

Il est à noter que les travaux transfrontaliers bénéficient d'une subvention de l'Union Européenne à hauteur de 50 % du coût des travaux et que les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable à Weiler bénéficient d'une subvention à hauteur de 40 % de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Etant donné le montant important de ces projets, un recours à l'emprunt sera certainement nécessaire en 2022.

III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau

Voici l'évolution de la dette du budget eau du 31/12/2007 au 31/12/2020 :



2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2020

a) Structure de la dette au 31/12/2020

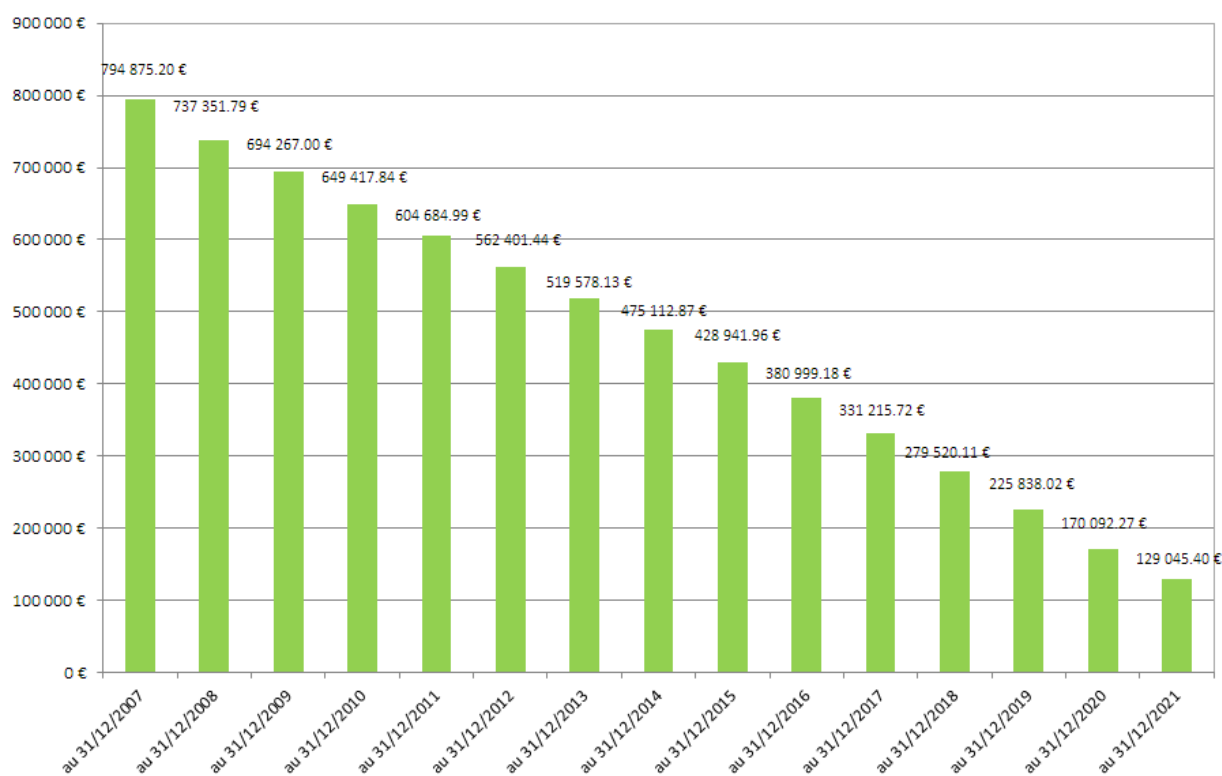
L'encours de la dette du budget de l'eau se monte à 170 092,27 € au 31/12/2020. L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe.

b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2020

L'intégralité de l'encours au 31/12/2020 a été pris auprès du Crédit Mutuel ALSACE NORD.

3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau

Graphique représentatif ci-dessous :



On peut constater une baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de 41 046,87 € entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'encours de dette sur ce budget annexe.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1) Fonctionnement

DEPENSES

- **Dépenses courantes : 165 000 € (- 120 000 € par rapport au montant budgétisé en 2020)**

Voici notamment les principales variations proposées par la directrice de la NEF compte tenu des réalisations 2020 et surtout du contexte sanitaire actuel :

Achats de spectacles	- 35 000 €	ajustement du nombre de spectacles
----------------------	------------	------------------------------------

		en salle en fonction de la crise sanitaire actuelle
Contrats de prestations de services	- 53 500 €	pas de prestations de services et d'interventions de la société Facteurs Communs pour une coproduction en 2021
Autres frais divers	- 15 300 €	moins de droits et de frais d'hébergements à payer en 2021 (lié à la baisse du nombre de spectacles en salle)
Locations mobilières	- 3 000 €	moins de matériel technique à louer en 2021
Frais de transport	- 5 000 €	moins de frais de transport de matériels et de personnes à payer en 2021
Frais de communication (insertions + imprimés)	- 4 500 €	moins de frais liés à la baisse du nombre de spectacles en salle
Frais de réception	- 2 000 €	moins de frais de réceptions en 2021

➤ **Dépenses de personnel : 146 000 € (- 70 000 € par rapport au montant budgétisé en 2020)**

Personnel affecté à ce budget	- 65 000 €	ajustement des frais de personnel liés aux spectacles en salle et à la crise sanitaire
Autre personnel extérieur (intermittents)	- 5 000 €	Moins de recours à des techniciens extérieurs

En tenant compte des dépenses imprévues en 2021 à hauteur de 3 000 €, le montant total prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 314 000 € pour l'exercice 2021. Ce montant est en baisse de 190 000 € (- 37,70 %) par rapport à celui prévu en 2020.

RECETTES

Voici les principales recettes réelles de fonctionnement attendues en 2021 :

Excédent antérieur reporté	19 000 €
Redevances de services (billetterie)	31 000 €
Participation de la ville de SOULTZ au titre des frais	5 000 €
Locations de salles	10 000 €
Subvention du CEA	36 000 €
Subvention Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	22 500 €
Autres participations	10 500 €
Subvention de fonctionnement d'équilibre versée par la ville	<u>180 000 €</u>
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES REELLES	314 000 €

Cette subvention d'équilibre prévisionnelle de fonctionnement de 180 000 € est inférieure de 140 000 € à celle budgétisée en 2020. En effet, la crise sanitaire actuelle a contraint la fermeture des salles de la NEF sur plusieurs mois en 2021.

2) Investissement

Voici les principaux investissements envisagés en 2021 :

- Travaux de conformité	8 000 €
- Achat nouveau logiciel « cinéma »	3 000 €
- Achat matériel informatique	6 000 €
- Achat équipements techniques	<u>8 000 €</u>
TOTAL	25 000 €

Ces dépenses d'investissement sont intégralement financées par la subvention d'équipement de 25 000 € prévue au budget ville pour 2021.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2022 ET 2023

Voici les principaux investissements envisagés en 2022 et 2023 :

- Pour 2022 :	Travaux toiture	20 000 €
	Travaux sol des loges	8 000 €
- Pour 2023 :	Achat équipements scéniques	20 000 €
	Travaux sécurité incendie	5 000 €

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

L'encours au 31/12/2020 du prêt-relais de ce budget se monte à 500 000 €. Il est à taux fixe (0,30 %).

Pour l'exercice 2021, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers de 3 000 €, des travaux de viabilisation au niveau des réseaux secs (éclairage) à hauteur de 50 000 € et des honoraires et frais de personnel de 15 000 €.

Des ventes de terrains (4 terrains « collectifs » + 2 terrains « individuels ») sont prévues en 2021 pour un montant total de 549 815 €. Ces ventes permettront non seulement de rembourser en intégralité le prêt-relais existant de 500 000 € en 2021 mais aussi de financer une grande partie des travaux prévus.

Pour info, un excédent global antérieur de près de 21 000 € est également reporté sur l'exercice 2021.

Dans la mesure où ces ventes de terrains se réalisent en 2021, il n'y aura plus d'encours de prêt fin 2021 sur ce budget annexe.

Les travaux de viabilisation et d'aménagement devraient se terminer en 2022 sous réserve de la vente du dernier terrain de 13,73 a.

Voici les dépenses prévisionnelles de ces travaux sur 2022 :

- solde travaux réseaux secs	28 000 €
- solde travaux de voirie	180 000 €

BUDGET ZA PEPINIERE

L'encours au 31/12/2020 du prêt-relais se monte à 400 000 €. Il est à taux fixe (0,30 %).

Pour l'exercice 2021, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers de 3 000 €, des travaux de désamiantage à hauteur de 6 000 €, des honoraires (liés à un diagnostic environnemental) et des frais de personnel à hauteur de 11 000 €.

Une vente de terrains (13,38 a) est prévue sur l'exercice 2021 à la société SCCV GALENA pour 145 356 €. L'acte de vente a été signé le 2 février 2021. Cette vente permettra non seulement un remboursement partiel du prêt-relais à hauteur de 130 000 € mais aussi de financer une grande partie des dépenses prévues en 2021.

Un excédent antérieur global de près de 4 000 € est également reporté sur l'exercice 2021.

L'encours prévisionnel au 31/12/2021 du prêt-relais se monte à 270 000 €.

Le moment venu, ce prêt-relais sera remboursé par la vente du reste des terrains (23,44 a) à la société GALENA.

BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

L'encours au 31/12/2020 du prêt-relais se monte à 650 000 €. Cet encours est à taux fixe (0,50 %).

Pour l'exercice 2021, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers de 4 000 €, des travaux de dépollution pour 15 000 €, des honoraires (notamment pour le suivi et le diagnostic du chantier de dépollution) et des frais de personnel pour 13 000 €.

Une vente de terrains (15,33 a) est prévue sur l'exercice 2021 pour un montant de 200 000 €. Cette vente permettra non seulement le remboursement partiel du prêt-relais à hauteur de 185 000 € mais également le financement d'une partie des dépenses prévues en 2021.

Un excédent global antérieur de près de 18 000 € est reporté sur l'exercice 2021.

Si la vente se réalise en 2021, l'encours du prêt-relais se montera au 31/12/2021 à 465 000 €.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

L'encours au 31/12/2020 des prêts-relais se monte à 830 000 €. L'intégralité de l'encours est à taux fixe.

Pour l'exercice 2021, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers de 6 000 €, la dernière partie du rachat des terrains à l'EPF pour 100 000 €, des frais de portage de terrains pour 3 000 €, des honoraires et des frais de personnel pour 15 000 €.

Il n'y a pas de vente de terrains prévue à ce jour sur l'exercice 2021. Ces dépenses seront financées par la mise en place d'un emprunt-relais complémentaire de 112 000 €.

L'excédent global antérieur est reporté sur l'exercice 2021 à hauteur de 12 000 €.

L'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2021 devrait se monter au total à 942 000 €.

Il est rappelé que ces prêts-relais seront remboursés au fur et à mesure de la vente ultérieure des terrains.